



Déclaration de revenus : réduire le montant de ses impôts, c'est possible

Alors que la campagne de déclaration de revenus bat son plein, différentes méthodes permettent de réduire la facture. Si elles sont accessibles à tous les contribuables, il faut bien peser bénéfices et risques.



Certaines dépenses du quotidien donnent droit à une réduction ou un crédit d'impôts. LP/Jean Nicola Guillo/Olivier Arandel

Saviez-vous qu'en 2018, seulement 43 % des quelque 38,3 millions de foyers fiscaux étaient redevables de l'impôt sur le revenu ? Cette statistique a de quoi rendre jaloux les Français encore imposables qui ont permis l'an passé à l'Etat de récolter 74 milliards d'euros, deuxième poste de recettes derrière la TVA. Alors que la campagne de déclaration bat son plein, il existe pourtant une multitude d'outils pour réduire sa facture fiscale.

Les dépenses familiales et de la vie courante, les plus simples

Sur la déclaration, les revenus communiqués par des tiers (employeurs, Pôle emploi...) à l'administration fiscale sont préremplis. « Mais il y a une vigilance à avoir quand on a effectué des dépenses qui donnent droit à réduction ou crédit d'impôts », alerte Laurent Benoudiz, président de l'ordre des Experts-comptables d'Ile-de-France.



[Visualiser l'article](#)

Le calendrier de la déclaration en ligne

Pour les départements

01 (Ain)
à 19 (Corrèze)*

Jusqu'au 26 mai minuit

20 (Corse)
à 54 (Meurthe-et-Moselle)

Jusqu'au 1^{er} juin minuit

55 (Meuse)
à 976 (Mayotte)

Jusqu'au 8 juin minuit

* *Et non-résidents.*



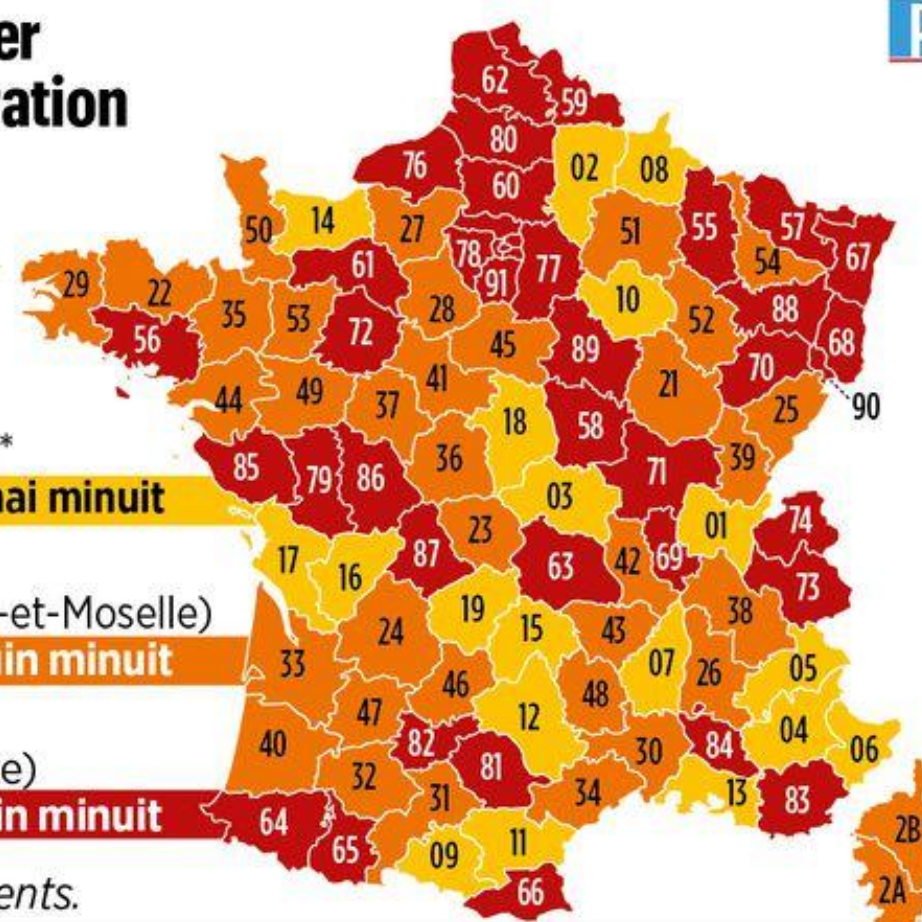
La date limite de **la déclaration papier est fixée au 20 mai 2021, à minuit.**

SOURCE : DGFIP.

LP/INFOGRAPHIE. 9/5/2021

Qui dit progéniture, dit frais de garde. En dehors du domicile, un crédit d'impôt de 50 %, dans la limite de 2 300 euros de dépenses par enfant, est accordé. Chez soi, il faut passer par la case emploi à domicile. Là, l'avantage fiscal est de 50 % mais dans la limite de 12 000 euros. Une réduction d'impôt est également offerte selon le niveau de scolarité : 61 euros pour un collégien, 153 euros pour un lycéen et 183 euros pour un étudiant à charge. Mais trop de contribuables l'oublie : alors qu'en 2019, il y avait 5 millions d'élèves dans le secondaire, cet avantage fiscal n'a été demandé que pour 2,8 millions de jeunes.

Dans cette liste non exhaustive, les dons aux associations offrent également une réduction d'impôt de 66 % (et même 75 % dans la limite de 1 000 euros pour les organismes venant en aide à des personnes en difficulté). Encore faut-il y penser. « J'avais donné 100 euros à l'association qui s'occupe de l'église où ma





[Visualiser l'article](#)

filles a été baptisée, explique Stéphanie, une quadragénaire parisienne. Je me suis rendu compte que j'avais droit à une défiscalisation quand j'ai reçu un justificatif quinze jours plus tard. »

L'investissement immobilier, le plus efficace

Les foyers fiscaux imposables peuvent aussi se tourner vers la pierre, placement préféré des Français. Avec le dispositif Pinel dans le neuf (ou le Denormandie dans l'ancien), les réductions d'impôts vont de 12, 18 ou 21 % pour un engagement de location respectif de 6, 9 ou 12 ans. « Il faut avoir une surface financière importante pour s'endetter et acquérir un bien de bonne qualité, au bon endroit », insiste Stéphane van Huffel, cofondateur de Netinvestissement, un cabinet de conseil en gestion de patrimoine très présent sur Internet.

Parmi les avantages, « il y a les perspectives de croissance dans des zones délimitées par l'État, des frais de notaires plus bas, le bien bénéficie de la garantie décennale et répond aux dernières normes écologiques », liste ainsi Nicolas Adam, consultant en gestion de patrimoine dans le groupe Quintésens. Mais attention de ne pas être aveuglé par la réduction fiscale, la priorité reste de réaliser un bon placement. Avec les programmes éligibles au Pinel, « on est souvent sur du tarif neuf dans le haut de fourchette car le promoteur gonfle un peu le prix, explique Alexandre Gilbert, responsable du département clientèle privée chez Haussmann patrimoine. Il invite les investisseurs à se poser une question : « Est-ce que je réaliserais cette opération immobilière même s'il n'y avait pas de réduction d'impôt à la clé ? »

Les aléas peuvent aussi se présenter après la livraison du bien. « Depuis que j'ai acheté un appartement il y a cinq ans en banlieue toulousaine, j'ai eu quatre locataires différents, peste Thomas, ingénieur en aéronautique. À chaque fois, les frais d'agence minent la rentabilité. » Et le pire scénario ? L'investisseur ne trouve pas de locataire la première année ou connaît une vacance locative de plus de douze mois consécutifs, ce qui lui fait perdre l'avantage fiscal. Même sort s'il n'est pas assez vigilant sur le respect des plafonds de loyers et de ressources des locataires édictés par l'Etat. Et s'il vend son bien avant la fin de l'engagement, même à cause d'un motif impérieux comme un divorce, il doit tout rembourser au fisc.

Les contribuables les plus fortunés se tournent, eux, vers des dispositifs très spécifiques, le Malraux ou les Monuments historiques pour obtenir plusieurs dizaines de milliers d'euros de réduction d'impôts par an.

Les placements financiers, les plus sophistiqués

Ticket d'entrée abordable, diversité de produits et réduction d'impôts alléchante. Les placements financiers ont aussi des atouts à faire valoir. Mais le risque est à l'avenant. Vous pouvez placer votre argent dans des PME, dans le cinéma, en Outre-mer, ou dans les forêts...

Par exemple, l'investissement dans un Fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) permet une réduction d'impôt sur le revenu de 25 % des versements. Mais les parts doivent être conservées au moins cinq ans, il y a des risques de perte en capital. Sans compter les frais de gestion du fonds. Encore plus attractif, sur le papier, l'investissement dans une Société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (Sofica) affiche une réduction d'impôts à hauteur de 48 %. « Mais c'est un dispositif structurellement déficitaire sur lequel on va perdre 30, 35, 40 % voire plus, explique Alexandre Gilbert. C'est un peu la loterie. »

Parfois, certains opérateurs font le choix de couvrir les investisseurs contre le risque. Le Girardin Industriel ou locatif, pour l'Outre-Mer, octroie une réduction fiscale supérieure à l'investissement, celui-ci se faisant à fonds perdu. « En contrepartie, le bien que j'ai contribué à financer a l'obligation d'être exploité pendant cinq ans par l'entreprise locale, explique Jean-Baptiste de Pascal, directeur développement et fiscalité d'Inter



[Visualiser l'article](#)

Invest. Sinon, l'administration peut demander la restitution de l'avantage fiscal. Avec notre garantie, le client ne supportera pas les conséquences financières d'un défaut. »

Si vous n'avez pas encore trouvé votre bonheur, vous pouvez vous tourner vers le plan épargne retraite (PER), venu harmoniser depuis 2019 les dispositifs existants. Les versements étant déduits du revenu brut global, il est d'autant plus intéressant que votre taux marginal d'imposition est élevé. « Et ça se pilote comme une assurance vie, on va avoir la main sur la gestion », précise Alexandre Gilbert d'Hausmann Patrimoine. Les sorties 100 % en capital (au lieu d'une rente) sont désormais autorisées et les cas de déblocage ont été assouplis en intégrant l'achat de sa résidence principale. Mais attention : la fiscalité en sortie de PER varie selon qu'il s'agit d'une épargne volontaire, salariale ou obligatoire et que la sortie se fait en rente ou en capital.

L'analyse fine de tous les dispositifs est donc primordiale avant de se lancer. « Mais il faut se dire qu'à partir du moment où vous payez des impôts, vous pouvez les réduire », conclut Stéphane van Huffel de Netinvestissement. « Et la plupart des niches fiscales s'intéressent aux contribuables qui paient 2 500 et 10 000 euros d'impôts », appuie Nicolas Adam de Quintésens. » Vous avez donc le choix du roi... et du temps pour réfléchir à votre investissement. Si vous souscrivez maintenant à un de ces dispositifs, vous ne pourrez imputer la défiscalisation sur votre déclaration de revenus que l'an prochain.

GLOSSAIRE

La **défiscalisation**, ou optimisation fiscale, désigne les différentes dispositions légales utilisées pour réduire son imposition. Des avantages fiscaux offerts par l'Etat pour orienter les dépenses des Français (Pinel pour encourager la construction de logements neufs), lutter contre le travail au noir (crédit d'impôt emploi à domicile...). A ne pas confondre avec la **fraude fiscale** qui consiste à utiliser des procédés illégaux pour échapper à l'impôt.

Vous avez trois leviers à votre disposition en matière de défiscalisation. La première, la **déduction fiscale**, vient diminuer le montant de vos revenus et par conséquent l'impôt dû (Plan épargne retraite, pensions alimentaires...). Quant à la **réduction d'impôt** (dons aux associations, Pinel...), c'est une déduction du montant total dont vous devez vous acquitter. Au mieux, vous arrivez à 0 euro.

A ne pas confondre avec le **crédit d'impôt** (frais de garde, emploi à domicile...). Il vient lui aussi diminuer le montant à payer au fisc mais s'il est supérieur, le surplus (ou la totalité si vous n'êtes pas imposable) donne lieu à un remboursement par le fisc.